Résolution 951

approuvant les arrêtés du Conseil d'Etat du 10 et du 24 février 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la deuxième vague de l'épidémie du virus Covid-19 ;
- l'article 113 de la constitution de la République et canton de Genève,

approuve:

- l'arrêté du 10 février 2021 modifiant l'arrêté du 1^{er} novembre 2020 d'application de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du 19 juin 2020 et sur les mesures de protection de la population;
- l'arrêté du 24 février 2021 concernant la suspension des évacuations forcées des locataires et sous-locataires.